

REPUBLIQUE FRANCAISE  
CCAS DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION : 1er décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE : 13 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice :	15
Présents :	8
Votants :	10

L’an deux mille vingt-deux, le six décembre à 18h32,

Le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale, légalement convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ABLOUH, Vice-Présidente du C.C.A.S.

**Etalent présents** : Mmes. ABLOUH, BELHADJ-ADDA, BOUKANDOURA, BIGLIONE, DELANNAY, BAUDRY.

Mrs. GOURVENEK, BAUFFE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Mme BERCOVICI

Mme SEVAULT

Procuration à Mme DELANNAY

Procuration à Mme BELHADJ-ADDA

**Absents excusés** : Mmes. ARENOU, SIRAS, BERCOVICI, SEVAULT.

Mrs. ALIMI, JAMIL.

**OBJET** : Appel à Projets HandiCaf

Dans le cadre de l’appel à projet HandiCaf, Madame La Vice-Présidente explique aux membres du Conseil d’Administration la nécessité de signer la convention Appel à Projet HandiCaf.

La CAF contribue financièrement au projet HandiCaf suivant que le CCAS s’engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Accompagnement du handicap aux portes de l’école, recrutement d’AESH ;
- Accompagnement du handicap aux portes de l’école, formation des professionnels et conférences à destinations des parents ;
- Accompagnement du handicap aux portes de l’école, acquisition de matériel ;
- Parcours d’accompagnement Thérapeutique.

Le montant financier alloué pour l’année 2022 est de 29 200 € et le projet d’Actions doit être achevé avant le 30 juin N+1.

**Ayant pris connaissance de ces éléments, le Conseil d’Administration après en avoir délibéré,**

**Approuve** la programmation de HandiCaf,

Autorise madame la Présidente ou madame la Vice-Présidente à signer toutes conventions et avenants avec les différents partenaires intervenant sur ce dispositif.

**Adopté à l’unanimité,**

Pour extrait conforme,

Chanteloup-les-Vignes, le douze décembre deux mille vingt-deux



Pour la Présidente et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Marwa ABLOUH